Image not found or type unknown

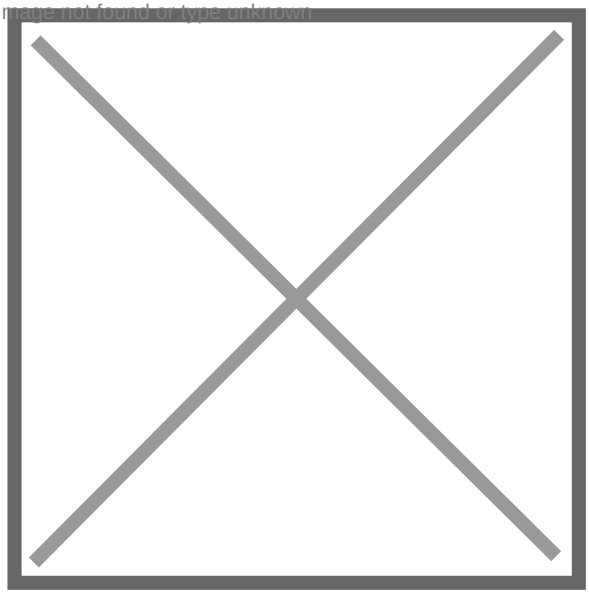

Avance sur indemnités suite à un accident

Par **fred1965**, le **19/06/2010** à **11:25**

Bonjour,

J'ai eu un accident de quad voici maintenant 10 mois. Ce véhicule était assuré par la société AXA et je n'en était que passager. J'ai eu la jambe cassée à de multiples endroits et des complications encore non réglées à ce jour. En arrêt maladie depuis le jour de l'accident, je le suis encore aujourd'hui.

Je demande à AXA, via ma propre assurance d'assistance juridique, à être remboursé de ma perte de salaire (fonctionnaire, je suis à demi traitement depuis 7 mois) jusqu'à aujourd'hui et des avances de frais médicaux non remboursés déjà engagés.

Hier je reçois une lettre de l'assurance AXA me proposant je cite "une indemnité provisionnelle complémentaire" (on m'a déjà avancé 4500 euros par l'intermédiaire de mon assurance, la MACIF) au titre des préjudices suivants :

- Souffrances endurées (2000 euros),

- Déficit fonctionnel temporaire (2000 euros)

- Préjudice esthétique (1000 euros)

mais rien concernant mes pertes de salaires ni mes frais médicaux engagés, sous prétexte semble t'il qu'ils ne soient pas encore terminés.

Pour ma part, j'estime au contraire que ces pertes de salaires (6500 euros) et ces frais médicaux (1500 euros) sont bien réels et justifiables puisque passés et payés, ce sont

d'ailleurs les seuls dépenses que je sois en mesure de justifier à ce jour.

Ma question est donc de savoir pourquoi l'assurance me propose une indemnisation sur les préjudices physiques, etc... plutôt que sur mes pertes de salaire, à quoi cela m'engage d'accepter cet argent, est ce qu'en acceptant cet argent j'accepte de ne plus revenir sur ces indemnités (et donc sur les sommes versées)

quelle est la bonne procédure pour indiquer à AXA que ce n'est pas ce que j'ai demandé, est ce qu'en acceptant cela je m'engage également vers le fait de clore mon dossier d'indemnisation à propos de cet accident, enfin bref, en résumé tout cela est il bien normal ou est ce qu'AXA essaie de m'embobiner ???

Merci de me répondre, cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés